

LAÏCITÉ et Démocratie



« Si la démocratie fonde en dehors de tout système religieux toutes ses institutions, tout son droit politique et social, famille, patrie, propriété, souveraineté, si elle ne s'appuie que sur l'égalité des personnes humaines appelées aux mêmes droits et invitées à un respect réciproque, j'ai bien le droit de dire qu'elle est foncièrement laïque, laïque dans son essence comme dans ses formes, dans son principe comme dans ses institutions, et dans sa morale comme dans son économie. Où plutôt, j'ai le droit de répéter que démocratie et laïcité sont identiques. » (Jaurès, discours de Castres, le 30 juillet 1904)

A l'heure où la campagne électorale bat son plein, le thème de la laïcité s'invite de manière de plus en plus aiguë parmi les thèmes développés par les différents candidats. Les différentes interventions de l'actuel président de la république ne sont sans doute pas étrangères à ce regain d'intérêt pour un sujet qui semblait mis en sommeil depuis bien trop longtemps. Il est vrai que le contenu des discours prononcés par Nicolas Sarkozy notamment au Latran et à Riyad est inacceptable. Dans de nombreuses parties de ces discours, il s'agit d'une charge sans précédent, de la part d'un président de la république, contre le principe même de laïcité.

- ✓ Valorisation de « l'espérance religieuse » contre les valeurs laïques alors que le choix et la richesse de la laïcité sont justement de ne pas s'immiscer dans cette « aspiration à l'infini », laissant chaque citoyen libre de sa propre réponse.
- ✓ Primauté du religieux sur le laïque et de la croyance sur la connaissance (le curé et l'instituteur !) dans la transmission des valeurs, la définition du « bien et du mal » contestant à l'homme et à la société la capacité, sans religion, de définir ce qui est bien et mal.
- ✓ Volonté de ramener l'identité nationale aux racines chrétiennes tout en stigmatisant l'islam contestant ainsi les valeurs laïques et leurs richesses.



Si le président de la république a pu dire qu'il ne modifierait pas « les grands équilibres de la loi de 1905 », la notion de « laïcité » positive ne peut donner qu'une connotation négative aux principes de laïcité tels qu'ils existent aujourd'hui. Ainsi, faisant tantôt appel aux valeurs (très personnelles) de la laïcité, tantôt appel aux racines chrétiennes (France, fille aînée de l'église), le président de la république entretient une ambiguïté qui n'a d'égale que celle entretenue par le front national par la voix de Marine Le Pen. Il s'agit alors d'un prétexte qui n'a d'autre but que de stigmatiser, d'exclure et de rejeter.

Dans le secteur de l'Éducation nationale, ce gouvernement a multiplié les « signes positifs » envers l'enseignement privé. On ne reviendra pas sur la prédominance du curé sur l'instituteur mais force est de constater que cette « orientation » s'est traduite par une multiplication d'accords passés entre l'État et les institutions religieuses catholiques dans la continuité, il est vrai, des accords Lang-Cloupet.

Dans un contexte de restrictions budgétaires sans précédent suite à la règle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, l'enseignement privé a vu ses suppressions d'emplois limités très en deçà de la proportion des 20% par rapport au public. Cet avantage conséquent a été fortement ressenti en Ardèche où, malgré une baisse des effectifs scolarisés dans le privé, le différentiel de taux d'encadrement n'a cessé d'évoluer positivement en faveur de l'enseignement confessionnel. Cette situation recouvre une réalité particulièrement sensible dans le taux de scolarisation des 2 ans. L'adoption de la loi Carle repose, elle, le problème du financement de l'enseignement privé dans le premier degré. Dans le supérieur, l'accord passé entre le Vatican et la France visant à une reconnaissance systématique des titres et diplômes attribués par les universités catholiques marque, elle aussi, une nouvelle atteinte à la laïcité. Ce qui est également le cas des accords passés avec les établissements privés qui mettent à disposition des locaux dans le cadre de la passation d'examens à l'image de ce qui se pratique en Ardèche.

Au nom de la « liberté de choix » les politiques de tout bord (on se souvient de l'abandon en rase campagne d'une seule filière d'enseignement publique figurant dans les 110 propositions de François Mitterrand) ont validé le dualisme scolaire comme règle intangible. Il est pourtant difficile d'imaginer une telle dualité dans la justice, l'armée ou autres ministères régaliens. Serait-il envisageable au nom de la liberté de choix de revenir aux tribunaux d'exception de l'inquisition ou de faire appel à des mercenaires en cas de conflit ?

(suite page3)

Les Artistes de la soirée :

MELISSMELL

Née Mélanie Coulet, la chanteuse MeliSmell fait ses débuts en 2008. Elle arpente alors la scène seule en première partie du groupe folk rock Chapel Hill. La jeune femme grandie en Ardèche, prend son nom d'artiste d'après la mélisse, plante réputée pour ses vertus apaisantes. C'est en somme un substitut parfait pour la guitariste fan de rock et de poésie.



MANBOUSS



La musique du duo Manbouss, composé de John et Zouick auteurs, compositeurs et interprètes, mêle Réggae acoustique, chanson française et rythmes du Vanuatu, cet archipel paradisiaque de Mélanésie.

Le duo des Manbouss surprend souvent par son atypisme, mais se veut être surtout l'étincelle d'un moment convivial, festif et fraternel!

BÂBORD!

Pas de marins à bord, mais le goût large, du vent des histoires et des gens. Et un phare comme guide, bien placé, à gauche bien sûr, côté cœur, côté cour, sur les chemins de traverse. Et de la révolte et de la colère, des grands soucis, des p'tits déboires, de la dérision jusqu'aux rires, des beaux combats, des belles envies. La vie quoi !
Equipage : Vincent Daniel, capitaine chanteur à la guitare
Eric Blondelot, Sébastien Moyon et Anne Bouchet, moussaillons à la manœuvre (basse, batterie, clavier)



LA CONFERENCE GESTICULEE : PIERRE LABRIET



On pourrait définir la conférence gesticulée comme la rencontre entre des savoirs chauds - savoirs « illégitimes », savoirs populaires, savoirs politiques, savoirs de l'expérience... savoirs utiles pour de l'action collective... - et des savoirs froids - L'université publie d'excellentes analyses politiques, sociologiques, sur tous les sujets dont nous avons besoin... Sur la culture du capitalisme, sur le social, sur l'insertion, sur l'école, sur la Ville... -

L'idée de la conférence gesticulée est celle d'une transmission, qui n'est JAMAIS autorisée, jamais organisée : la transmission de l'expérience collective, (c'est-à-dire politique) que nous emmagasinons au fil de notre expérience

PISTON CIRCUS

les Piston, c'est du sérieux ! Née en 1976 — année bénie des viticulteurs — de la rencontre entre des élèves de l'Ecole Centrale, des Beaux-Arts, de l'Ecole Spéciale d'Architecture et de quelques francs-tireurs venant principalement du sud-ouest, cette fanfare ne s'est jamais arrêtée depuis. Et en trente deux ans, ils ont aligné un nombre incalculable de concerts, ils ont joué partout, de Tahiti à Chamrousse en passant par le carnaval de Venise et les J.O. d'Innsbruck. Ils ont même joué avec Claude Nougaro au Casino de Paris (disque Hombre et Lumière) et dans un spectacle de Jérôme Deschamps sur Playtime de Jacques Tati. **Pour la seconde fois à la fête de la FSU 07!**

